

23. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'affecter une part de la taxe d'accise prélevée sur chaque paquet de cigarettes, pendant une période de cinq ans, à l'amélioration du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, à l'amélioration du Programme de recyclage des entreprises, au développement industriel et à la création d'emplois dans les régions productrices de tabac du Canada.
24. Le sous-comité approuve la décision prise par le ministre de l'Agriculture, qui s'est engagé à appuyer les producteurs de tabac s'ils poursuivent leurs démarches en vue de la création d'un office national de commercialisation.